



**Banyuls**  
sur mer  
**LA LUMINEUSE**

## COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Séance du Conseil Municipal  
du 05 février 2015 à 20 H 30**

L'an deux mille quinze et le 05 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

### Etaient présents :

Jean-Michel SOLÉ, maire,

Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Anne-Claire PECH, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, adjoints au maire,

Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Isabelle SOLA, Denis PY, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI, conseillers municipaux.

Représentée : Céline PASTOR donne procuration à Jean-Michel SOLÉ ; Eddy VERGEL donne procuration à Guy VINOT ; Louise SERRALLONGUE donne procuration à Nicole CLARA ; Jean-Charles COLOMINES donne procuration à Roger RULLS.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.

☪☪☪☪☪

### A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 décembre 2014, sous réserve des modifications édictées durant la séance ;
- **INSTALLE** Monsieur Marc MARTI en qualité de conseiller municipal qui prend rang à la suite des conseillers élus antérieurement, c'est-à-dire au dernier rang, en remplacement de Monsieur Rosendo CAUBET, élu démissionnaire ;
- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015 ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des orangers en cours de réalisation, dont les travaux consistent à la réfection de la chaussée, des bordures et caniveaux ainsi que du réseau pluvial pour un montant estimé à 589 237 € H.T. ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat sur le fond « calamités publiques » à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux se prononçant favorablement sur la réalisation des travaux ci-après, et approuve le plan de financement qui en découle :

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANT.	P. UNT	MONT HT	TVA	TTC
Piste AL75, AL74, AL53bis, AL80, AL55bis, AL73 ter						
Réparation de la plate forme	m	9950.00	5	49 750.00	9 950.00	59 700.00
Piste AL74, AL55bis,				0.00	0.00	0.00
Réparation d'ouvrage d'évacuation des eaux	U	18	2 800	50 400.00	10 080.00	60 480.00
AL76, AL54, AL59, AL69				0.00	0.00	0.00
Réparation effondrement de piste	m	630	30.0	18 900.00	3 780.00	22 680.00
				<b>119 050.00</b>	<b>20 030.00</b>	<b>120 180.00</b>
Maîtrise d'œuvre (10%)				11 000.00	2 156.00	13 156.00
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS</b>				<b>11 000.00</b>	<b>2 156.00</b>	<b>13 156.00</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PROJET</b>				<b>130 050.00</b>	<b>22 186.00</b>	<b>133 336.00</b>

### LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	MONTANT HT EN €	%
Montant subvention « calamités publiques » sollicité	<b>104 040,00</b>	<b>80</b>
Part du porteur de projet (autofinancement)	<b>26 010,00</b>	<b>20</b>
<b>T O T A L</b>	<b>130 050,00</b>	<b>100 %</b>

- **AUTORISE** le maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat sur le fond « calamités publiques » à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux, et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux se prononçant favorablement sur la réalisation des travaux ci-après, et approuve le plan de financement qui en découle :

NATURE DES TRAVAUX DE REPARATION	MONTANT (H.T.) EN €
<b>SECTEUR 1 :</b>	
Abattage d'arbres morts déstabilisés par la crue et risquant de tomber dans le lit - Abattage d'arbres vifs déstabilisé par la crue et risquant de tomber dans le lit - Réduction des embâcles et arbres morts couchés apportés par la crue - Nettoyage des dépôts sauvages- Broyage des rideaux de canne de Provence	18 000.00 €  600.00 €
<b>TOTAL ELIGIBLE DE L'OPERATION :</b>	<b>18 600.00 €</b>

NATURE DES TRAVAUX DE REPARATION	MONTANT (H.T.) EN €
<b>SECTEUR 2 :</b> Abattage d'arbres morts déstabilisés par la crue et risquant de tomber dans le lit - Abattage d'arbres vifs déstabilisé par la crue et risquant de tomber dans le lit - Réduction des embâcles et arbres morts couchés apportés par la crue - Nettoyage des dépôts sauvages-Broyage des rideaux de canne de Provence	14 000.00 €  3 042.00 €
<b>TOTAL ELIGIBLE DE L'OPERATION :</b>	17 042.00 €

NATURE DES TRAVAUX DE REPARATION	MONTANT (H.T.) EN €
<b>SECTEUR 3 :</b> Abattage d'arbres morts déstabilisés par la crue et risquant de tomber dans le lit - Abattage d'arbres vifs déstabilisé par la crue et risquant de tomber dans le lit - Réduction des embâcles et arbres morts couchés apportés par la crue - Nettoyage des dépôts sauvages	14 000.00 €
<b>TOTAL ELIGIBLE DE L'OPERATION :</b>	14 .000.00 €

LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	MONTANT HT EN €	%
Montant subvention « calamités publiques » sollicité	<b>24 821.00</b>	<b>50</b>
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	<b>14 892.00</b>	<b>30</b>
Part du porteur de projet (autofinancement)	<b>9 929.00</b>	<b>20</b>
<b>T O T A L</b>	<b>49 642.00</b>	<b>100</b>

- **AUTORISE** le Maire à engager, en procédure négociée, le lancement d'une consultation pour un accord cadre d'études et de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagements du port de plaisance, de prendre un arrêté désignant les membres du Jury dont le rôle sera de donner un avis sur l'ensemble des candidatures, et de signer le marché d'accord cadre et toutes les pièces afférentes à l'opération ;
- **DÉSIGNE**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants composant le Jury de Concours de Marché Public, commission spécifique chargée exclusivement de l'examen des compétences, des références et des moyens des candidats :
  - Président du Jury de Concours de Marché Public : Monsieur Jean-Michel SOLÉ ;
  - Délégués titulaires : Clémentine HERRE ; Guy VINOT ; Gérard PETYT ; Eddy VERGEL ; Jean-Charles COLOMINES ;
  - Délégués suppléants : Céline PASTOR ; Olivier CAPELL ; Guillaume BLAVETTE ; Isabelle SOLA ; Emmanuelle FRADET ;

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Comité Syndical du SYDEEL 66 relative à la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, et désignant ledit Comité, en qualité de coordonnateur de ce groupement ;
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du Camping Municipal ;
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du Port de plaisance ;
- **DÉCIDE** d'engager les dépenses d'Investissement suivants :
  - **BUDGET COMMUNE** :
  - **Frais d'études** :
    - Mise Hors d'eau du Centre hélio-marin : ..... 14 400.00 €
    - Révision Générale du PLU : ..... 10 400.00 €
    - Travaux esthétiques rue des orangers : ..... 60 000.00 €
  - **Achats de matériel informatique** : ..... 9 200.00 €
  - **Travaux sur terrains** suite aux inondations de novembre 2014 : ..... 100 000.00 €
  - **Travaux de voirie** : Réfection de la rue des orangers : ..... 200 000.00 €
  - **BUDGET CAMPING** :
  - **Achats matériel sanitaires** : ..... 10 000.00 €
  - **Travaux sur bâtiments** : Réfection des sanitaires : ..... 25 000.00 €
- **APPROUVE** le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant sur la détermination de l'attribution de compensation définitive de la commune d'Elne, de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille ;
- **APPROUVE** le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant sur la détermination de l'attribution de compensation définitive des communes de Bages, Ortaffa et Collioure, de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille ;
- **ENTÉRINE** le retrait définitif de la Ville de Banyuls-sur-mer du Syndicat Pailebot Miguel Caldentey ;
- **DÉCIDE** d'approuver le lancement de la démarche Agenda 21 en lien avec la révision générale du P.L.U., et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à son élaboration ;
- **DÉCIDE** de dénommer l'allée située à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et de la Place Dina Vierny et se prolongeant vers l'arrière de la Poste « Allée du Docteur Jean Willien » ;
- **PREND CONNAISSANCE** des marchés à procédure adaptée ;
- **PREND CONNAISSANCE** de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune et pour lesquels le maire n'a pas fait usage du droit de préemption urbain renforcé reconnu à la Ville.

**A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **Par 6 voix CONTRE (Roger RULL, Emmanuelle FRADET, Jean-Charles COLOMINES donnant procuration à Roger RULL, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) ;**
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de la Commune ;
  
- **Par 6 voix CONTRE (Roger RULL, Emmanuelle FRADET, Jean-Charles COLOMINES donnant procuration à Roger RULL, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) ;**
- **DEMANDE** à mettre en place le protocole «voisins vigilants» sur la commune, autorise le Maire à solliciter les services du Procureur de la république, de Monsieur le Sous-Préfet et la Gendarmerie afin qu'un protocole d'accord fixant les modalités pratiques, ainsi que les procédures de suivi, d'évolution et de contrôle soit signé entre toutes les parties, et prévoit d'acheter des panneaux afin de mettre en place ce protocole sur la commune.